

ENTREPRISES INTERNATIONALES: LA RÉFORME FISCALE N'EST PAS SI PÉNALISANTE

La réforme fiscale internationale va enrayer l'évasion/optimisation fiscale pour les grandes entreprises internationales. La concurrence fiscale ne sera plus le sujet de négociation entre ces entreprises et les Etats ni même entre Etats. En cela cette réforme modifie en profondeur les ressorts de la globalisation qui s'est dessinée depuis une quarantaine d'années.

Le changement du rapport de force entre entreprises et Etats ne va pas s'arrêter là en raison de la probable convergence des politiques de concurrence aux USA et dans l'Union Européenne. Le taux d'imposition de 15% qui est discuté est finalement réduit par rapport au taux des entreprises nationales et sa fixation réduit l'incertitude qui existait de longue date sur la fiscalité des entreprises internationales. Ce taux sera fixé pour longtemps, il est bas et face à la détermination des Etats, les entreprises internationales ne seront pas mal lotis.

Les économistes, politiques et journalistes ont salué avec enthousiasme l'accord sur la fiscalité des grandes entreprises internationales.

Elles seront fiscalisées avec un taux d'imposition de 15% basé sur le lieu de l'activité et non plus sur le lieu de rapatriation des profits.

Cet accord, lorsqu'il sera validé, forcera ces entreprises à payer des impôts, ce qui n'est souvent pas le cas comme l'évoquait Joe Biden dans la présentation qu'il en a faite. La forme de l'accord provoquera la fin des paradis fiscaux érodant ainsi nettement les possibilités d'évasion/optimisation fiscale.

L'autre enjeu majeur est de sortir de la concurrence fiscale qui incitait chaque pays à abaisser son taux d'imposition sur les entreprises pour qu'elles restent sur le territoire et n'aillent pas s'installer dans un pays concurrent. La logique qui prévalait et qui faisait peser la charge fiscale sur les facteurs de production non délocalisables est enrayerée. Les ménages et les PME ne seront plus les seuls à contribuer au financement du budget de sociétés qui vieillissent et dont les besoins sociaux vont croissants.

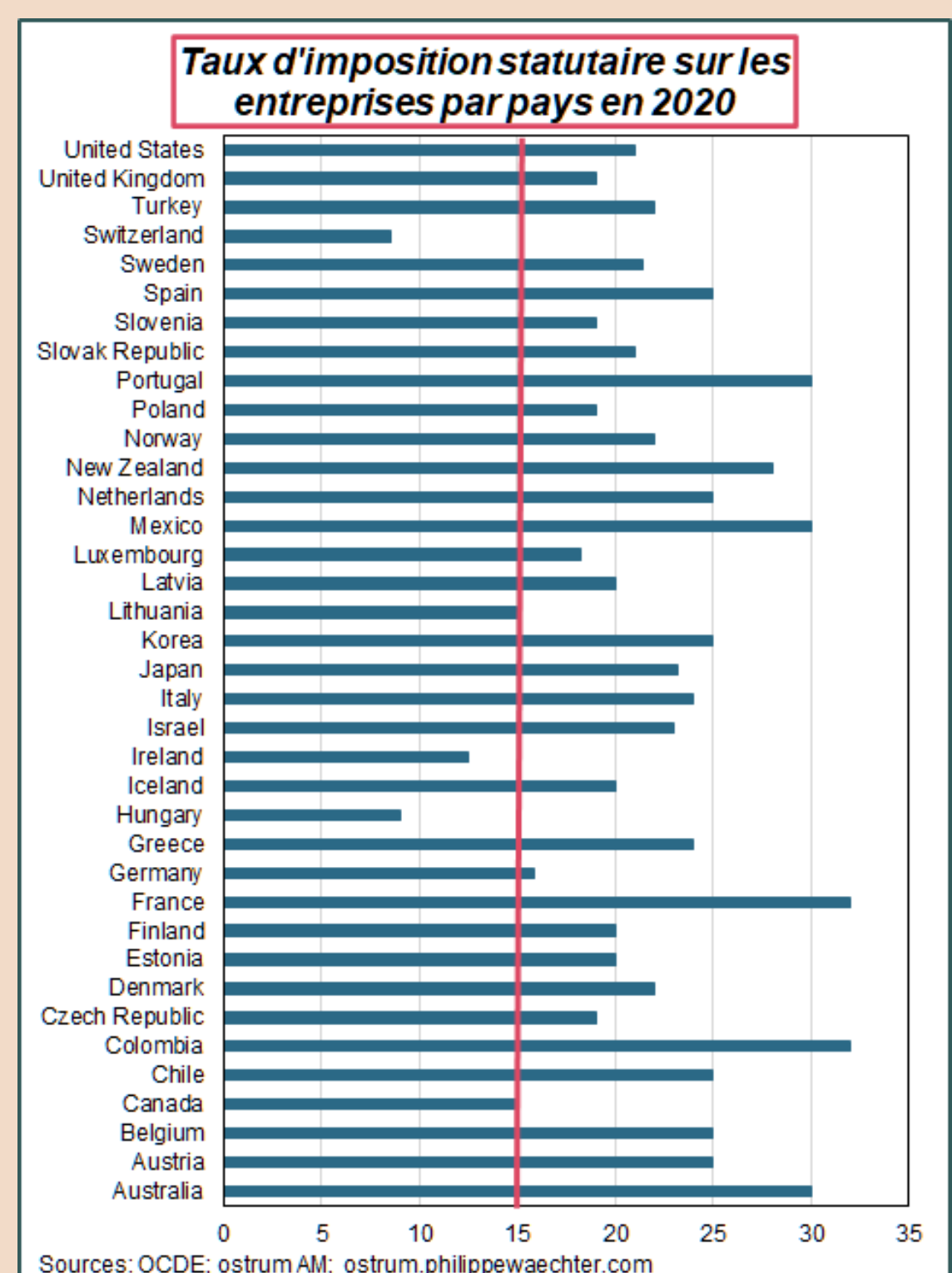
Au delà de l'imposition nouvelle et des rentrées fiscales associées, cet accord signe le renversement du rapport de force entre les États et les grandes entreprises. Les GAFAM et quelques autres disposent d'un pouvoir considérable. De la collecte des données à la création d'une monnaie privée, ces entreprises pourraient se substituer au pouvoir démocratique. L'objectif des États est de conserver la maîtrise de ce pouvoir démocratique. Plus personne ne veut de la Compagnie des Indes et de sa puissance excessive.

Le changement dans le rapport de force va aussi s'observer dans la politique de la concurrence. La nomination de Lina Kahn à la tête de la Federal Trade Commission va engendrer une plus grande convergence de vue avec la Commission Européenne et provoquer une remise en cause des situations existantes.

Face à ces bouleversements qui s'annoncent, les grandes entreprises internationales ne paieront qu'un taux de 15% sur leurs profits. Ce sera plus que ce qui est constaté jusqu'à présent mais toujours nettement moins que ce que paient les entreprises domestiques. En plus, une fois ce taux fixé, il sera difficile de le changer. Leur rentabilité est écornée par rapport à la situation existante mais l'incertitude fiscale qui régnait depuis de nombreuses années est désormais beaucoup plus réduite.

Pour les entreprises internationales, figer la nouvelle situation pour un bon moment n'est pas un choix si pénalisant. Elles continueront à payer moins que les PME et que le ménage moyen mis en avant par Joe Biden dans la présentation de sa réforme fiscale.

Les entreprises internationales ne sont pas si mal lotis même si la réforme fiscale les oblige à contribuer davantage au financement des pays dans lesquels elles opèrent.



MENTIONS LEGALES

Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018. Société anonyme au capital de 48 518 602 € – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – www.ostrum.com Ce document est destiné à des clients professionnels, au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé (s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.

Natixis Investment Managers

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels ou Investisseurs Qualifiés et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non-professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

En France: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International – Société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social: 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Au Luxembourg: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A. – Société de gestion luxembourgeoise agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, société anonyme immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B115843. 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En Belgique: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A., Belgian Branch, Gare Maritime, Rue Picard 7, Bte 100, 1000 Bruxelles, Belgique

En Suisse Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers, Switzerland Sarl, Rue du Vieux Collège 10, 1204 Genève, Suisse ou son bureau de représentation à Zurich, Schweizergasse 6, 8001 Zürich.

Les entités susmentionnées sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.

Bien que Natixis Investment Managers considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, y compris celles des tierces parties, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations.

La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.

Tous les montants indiqués sont exprimés en USD, sauf indication contraire.